

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 3.

N° 857.687

Objets décoratifs ou artistiques composites, avec tubes luminescents, fluorescents, phosphorescents ou autres.

MM. Roger, François, Désiré NAVARRE dit MALHERBE résidant en France (Seine).

Demandé le 11 juillet 1939, à 15^h 19^m, à Paris.

Délivré le 22 avril 1940. — Publié le 24 septembre 1940.

On utilise déjà depuis longtemps les tubes à décharge lumineuse pour silhouetter ou constituer des objets destinés notamment à des fins publicitaires ou décoratives. Dans ces applications connues, les tubes luminescents sont habituellement employés soit pour contourner des textes publicitaires ou silhouetter des façades, soit pour constituer des éléments de lustrerie ou de décoration lumineuse, soit encore pour former par eux-mêmes des silhouettes lumineuses. Dans toutes ces applications, les tubes luminescents nus constituent donc à eux seuls les sujets lumineux ou décoratifs, ou bien, s'ils éclairent des sujets indépendants, ils servent uniquement à les encadrer ou à les silhouetter, sans en faire partie intégrante. Les progrès réalisés entre temps, et qui ont amené en particulier l'utilisation de certaines matières fluorescentes ou phosphorescentes dans la constitution des tubes du genre en question, n'ont, jusqu'à présent, pas modifié ces conditions d'utilisation.

Or, on a eu l'idée, conformément à la présente invention, de réaliser des objets décoratifs ou artistiques composites dans lesquels des tubes luminescents, fluorescents, phosphorescents ou des tubes de Wood sont combinés avec d'autres éléments, de préférence en matières translucides ou brillantes, de manière à compléter ces éléments et/ou

à s'harmoniser avec eux. On peut ainsi obtenir des ensembles lumineux présentant un caractère décoratif tout à fait remarquable et qui constituent des produits industriels nouveaux. 35

Les matières qui, en combinaison avec des tubes luminescents, fluorescents, phosphorescents ou autres, paraissent se prêter le mieux à l'obtention de tels ensembles sont, notamment, les matières translucides mates ou brillantes telles que le celluloid ou ses succédanés à base d'esters cellulodiques ou de résines synthétiques; les matières opaques brillantes telles que les métaux polis, l'émail, le stuc, le bois vernis, la nacre; les matières céramiques; les coquillages, etc., et, d'une manière générale, toutes matières susceptibles de se prêter à des effets lumineux par transparence ou par réflexion, ou par les deux à la fois. Ces matières peuvent d'ailleurs recevoir, par application en surface, incrustation ou incorporation dans leur masse, toutes substances fluorescentes, phosphorescentes ou décoratives à un titre quelconque. 50 55

Les tubes luminescents, fluorescents ou phosphorescents peuvent, selon les cas, être conformés de façon à compléter les contours ou les formes des objets à réaliser, ou à s'intégrer dans le corps de ces objets, ou à en souligner certaines parties par juxtapo-

Prix du fascicule : 10 francs.

sition, superposition ou transparence. Ces tubes peuvent être avantageusement établis de façon à fournir une lumière dont la couleur s'harmonise avec la teinte des parties de l'objet avec lesquelles ces tubes viennent se combiner. On peut en particulier, en soudant bout à bout des tronçons de tubes en verres ou émaux propres à fournir des effets de fluorescence ou de phosphorescence de colorations diverses, constituer des tubes dont les différentes parties émettent, à partir d'une même enceinte gazeuse, des radiations de nuances assorties aux tons des parties voisines de l'objet.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, le transformateur et les autres organes nécessaires au branchement et à l'amorçage des tubes lumineux entrant dans la constitution de l'objet composite, sont avantageusement agencés dans un réceptacle dont la forme et/ou la décoration s'apparente à la nature de cet objet, et s'incorpore de façon homogène à l'ensemble artistique ou décoratif réalisé.

Aux dessins ci-annexés sont représentés, à titre non limitatif, plusieurs exemples de réalisation de l'invention.

La fig. 1 représente un vase de fleurs dans lequel les pétales *a* des fleurs et les feuilles *b* sont constituées, par exemple, par des plaques minces de matière cellulosique translucide telle que celle connue dans le commerce sous le nom de « rhodoïde ». Ces éléments sont complétés et doublés aux endroits convenables par des tubes *c* lumineux, fluorescents, de Wood, ou similaires, repliés sur eux-mêmes selon les formes et contours désirés. Ainsi qu'il a été dit plus haut, ces tubes peuvent être avantageusement composés de tronçons soudés correspondant aux différents éléments en matière cellulosique et donnant par transparence, phosphorescence ou fluorescence, des lumières de nuances s'harmonisant respectivement à celles desdits éléments. Le transformateur destiné à alimenter les tubes *c* est ici logé dans un réceptacle *d* présentant la forme d'un pot à fleurs. Ce réceptacle pourrait également affecter la forme d'une vasque, d'un vase ou de tout autre objet approprié.

La fig. 2 représente un bateau dont la

coque *e* est constituée par exemple en bois verni et les voiles *f* en une matière translucide telle que le « rhodoïde ». Un même tube lumineux *g*, convenablement replié sur lui-même, silhouette et éclaire les voiles et vient simuler l'écume des vagues à la base de la coque *e*. Le transformateur est logé dans une caisse *h*, en métal embouti par exemple, figurant des vagues.

La fig. 3 représente un avion dont le fuselage *i*, les ailes *j*, les moteurs *k*, etc., sont en bois verni. Un tube lumineux *l* silhouette le contour de l'avion et vient simuler la giration des hélices en avant des moteurs *k*. Le transformateur est logé dans un coffrage en forme de demi-sphère *m*. Ce coffrage pourrait également évoquer un hangar, un paysage, etc.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet :

1° A titre de produits industriels nouveaux, des objets décoratifs ou artistiques composites, caractérisés par la combinaison de tubes lumineux, fluorescents, phosphorescents ou de tubes de Wood avec des éléments, de préférence en matières translucides ou brillantes, constituant certaines parties des objets considérés, lesdits tubes étant conformés de façon à compléter ces éléments et/ou à s'harmoniser avec eux;

2° Des modes de réalisation de tels objets, présentant les caractéristiques suivantes, séparément ou en combinaison :

a. Les tubes lumineux, fluorescents, phosphorescents ou autres sont conformés de façon à compléter les contours ou les formes des objets à réaliser, ou à s'intégrer dans le corps de ces objets, ou à en souligner certaines parties par juxtaposition, superposition ou transparence;

b. Les tubes lumineux, fluorescents ou phosphorescents sont établis de façon à fournir une lumière dont la couleur s'harmonise avec la teinte des parties de l'objet avec lesquelles ils sont combinés;

c. Lesdits tubes sont formés par des tronçons soudés bout à bout et propres à fournir par transparence, phosphorescence ou fluorescence des lumières de colorations diverses assorties aux tons des parties voisines de l'objet;

d. Les matières qui, en combinaison avec

les tubes luminescents, fluorescents ou phosphorescents, entrent dans la constitution des objets susdéfinis, ont elles-mêmes reçu, par application en surface, incrustation ou incorporation dans leur masse, des substances fluorescentes, phosphorescentes ou décoratives à un titre quelconque;

e. Le transformateur et les autres organes nécessaires au branchement et à l'amorçage

des tubes luminescents sont agencés dans un réceptacle dont la forme et/ou la décoration s'apparentent à la nature de l'objet réalisé.

**Roger, François, Désiré NAVARRE
dit MALHERBE.**

Par procuration :

F. HARLÉ, G. BRUNETON et LÉCHOPIEZ.

Fig. 1

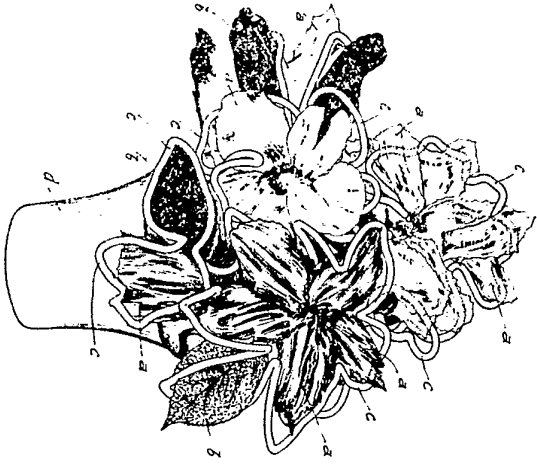


Fig. 2

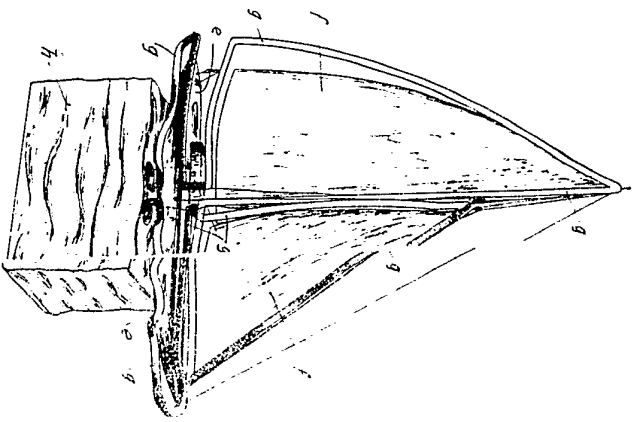


Fig. 3

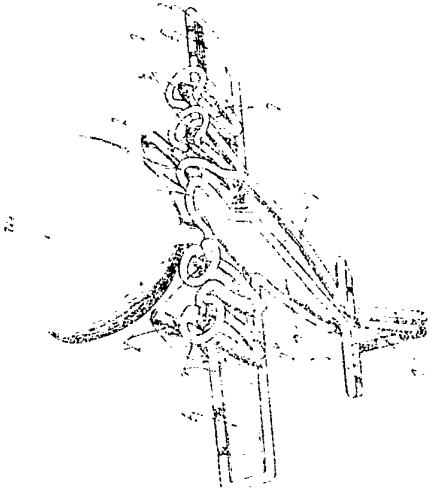


Fig. 1



Fig. 2

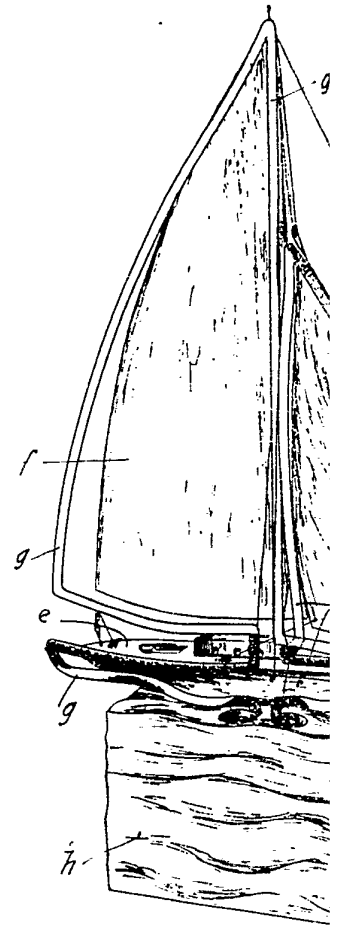


Fig. 2.

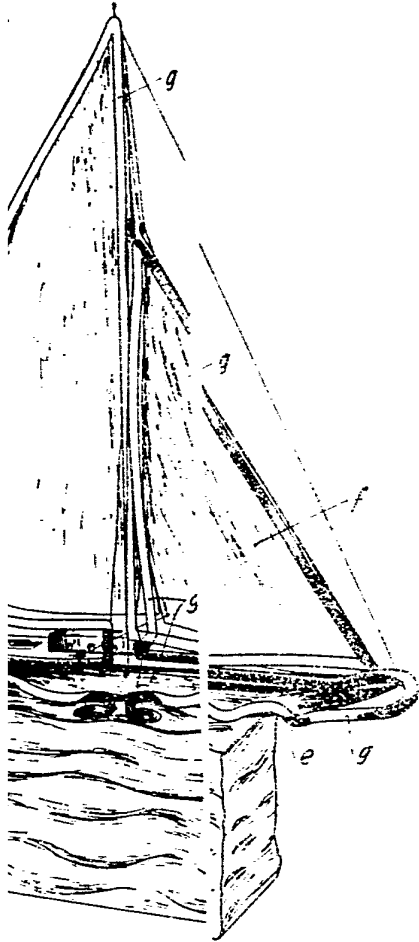


Fig. 3

